

**ARRÊTÉ DE LA MAIRE****N° 2025-119**

Annulé et remplacé par l'arrêté 2025-121

Nos réf : SR/HT/HG

La Maire de la Commune de Bavans,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Code de la Voirie Routière,**Vu** le Code de la Route, article R.411-26,**Vu** le Code Pénal, article R. 610-5,**Considérant** que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation**ARRETONS**

Article 1 : L'entreprise Acco Forêt, missionnée par la Commune de Bavans (Doubs), interviendra pour des travaux d'élagage route du Mont-Bart à Bavans (Doubs).

Article 2 : Pendant la durée des travaux programmés pour une durée prévisionnelle de 1 jour, entre le jeudi 18 et le vendredi 19 décembre 2025, la Route du Mont Bart sera barrée à la circulation, sauf pour les riverains, les services de secours et les véhicules de l'entreprise. Des panneaux de signalisation « route Barrée » seront positionnés pour informer les citoyens.

À l'endroit des travaux, le stationnement sera interdit pendant toute la durée du chantier.

La circulation des piétons sera interdite ou aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires.

Article 3 : L'entreprise mettra en place une signalisation adaptée pour maintenir la sécurité de l'ensemble des usagers (automobilistes, cyclistes, piétons). Cette signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire en cas de travaux en agglomération. À l'issue des travaux, l'entreprise procédera à la remise en état à l'identique des emprises impactées notamment les enrobés, les trottoirs et les accotements. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : La Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans et le Responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 16 décembre 2025**Notifié à l'intéressé le : 16 décembre 2025****Publié sur site internet le : 16 décembre 2025****Madame la Maire
Sophie RADREAU****Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS****Tél. 03 81 96 26 21****E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr**